DÉCISION DU CONSEIL
du 31 janvier 2000
portant nomination d'un membre suppléant allemand du Comité des régions

(2000/107/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 ([1]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Klaus Wedemeier, membre suppléant, portée à la connaissance du Conseil en date du 2 décembre 1999;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

M. Ronald-Mike Neumeyer est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Klaus Wedemeier pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, doit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 31 janvier 2000.

Par le Conseil
Le président
J. PINA MOURA

([1]) JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.